

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du **11 Décembre 2020**

PRESENTS : M. MASSON Jean, M. LEULLIETTE Bernard, M. DUCLAYE Eric, Mme MARTEL Christelle, Mme HUART Valérie, M. LOTTEAU Daniel, M. DESRUENNE Xavier, M. BUISSE Thierry, Mme BERTON Hélène-Catherine, M. OLLIVIER Sébastien, M. YZANIC Olivier, Mme GRAVELINE Anne

ARRIVEES EN COURS DE SEANCE : Mme MOHAMED Pamela, Mme PAMART Véronique

ABSENTE : Mme BLARY Cindy

(convocation du 07 Décembre 2020)

AJOUTS DE POINTS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire demande s'il est possible d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour de ce soir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 NOVEMBRE 2020

COMPLEMENT INFOS :

La commune met fin à la convention de partenariat qui la liait avec la Direction Départementale « Jeunesse et Sports » et la Caisse d'Allocations Familiales.

De ce fait aucune subvention ne sera plus versée pour le fonctionnement de la garderie.

La question se pose de savoir si cela ne va pas entraîner des difficultés financières pour les familles les plus démunies ?

Ce point est donc à revoir après étude.

Le Conseil Municipal approuve ce compte-rendu

POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

POINT SUPPLEMENTAIRE :

De nouveaux locataires ont demandé le remboursement de la location de salle.

Il est donc nécessaire de faire une DBM en prélevant 1.000 € du chapitre 60 et virer cette somme au chapitre 67

POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

NON VALEURS EN ATTENTE :

- non paiement de la cantine par des usagers
- indemnités de retard sur le chantier de l'école non réglées par l'entreprise SANIEZ

1 e-mail avait été envoyé au Trésor Public par l'ancien maire pour effacer les non valeurs en attente.

Il n'a pas de valeur juridique puisqu'aucune délibération n'avait été prise à l'époque.

(ARRIVEE DE MME MOHAMED A 19 H 15)

Si le Conseil Municipal en place actuellement refuse d'annuler ces non valeurs en attente, le percepteur continuera les poursuites pour le recouvrement.

La question a été posé à l'architecte concernant les indemnités de retard, aucun accord écrit n'a été établi et beaucoup de difficultés ont été rencontrées sur le chantier avec l'entreprise SANIEZ qui a finalement déposé le bilan.

Non paiement de la cantine : les familles concernées n'habitent plus à VILLERS-POL mais le Trésor Public peut toutefois continuer les poursuites

Au final de Conseil Municipal décide :

- d'annuler la dette de la cantine d'environ 250 €

POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 3

- d'annuler la dette de l'entreprise SANIEZ de 5.800 € qui a été reprise SOCIETE NOUVELLE SANIEZ CONSTRUCTION

POUR : 0 ABSTENTION : 0 CONTRE : 13

POINTS SUR LES TARIFS D'ELECTRICITE

31 Décembre 2020 : fin des tarifs réglementés – Mme MOHAMED présente donc l'étude réalisée auprès de différents fournisseurs d'électricité

Entreprises contactées : ENI, TOTAL + révision d'EDF

... /

Un tarif était également appliqué pour la location d'une durée d'1 journée calendaire.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- 200 € pour 24 heures pour les VILLERS-POL
- 250 € pour 24 heures pour les « EXTERIEURS »
- le versement d'un acompte de 100 € à la réservation
- une location offerte par an aux associations de VILLERS-POL

hors période scolaire (restauration scolaire dans la salle) et hors week-end pour ne pas avoir à récupérer les clés le dimanche

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces tarifs et à ces applications.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

● **LOCATION DE LA SALLE AQUA-TERRA :**

Le prix actuel de la location de la salle Aqua-Terra est

de 300 € le week end pour tout locataire
et de 150 € pour 24 heures

La salle est mise à disposition gratuitement

- pour recevoir les familles après le décès d'un habitant de VILLERS-POL
- 1 fois par an aux associations de VILLERS-POL

Monsieur le Maire propose :

- 300 € le week end pour les VILLERS-POLOIS
- 380 € le week end pour les « Extérieurs »
- 150 € pour 24 heures pour les VILLERS-POLOIS
- 200 € pour 24 heures pour les « Extérieurs »
- un acompte de 150 € à la réservation quelle que soit la ville d'origine du locataire
- un chèque de caution d'une valeur de 1.000 €

Le Conseil Municipal de VILLERS-POL émet un avis favorable pour ces propositions

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

● **CARTES DE PECHE**

Les tarifs pour 2020 était de 10 € pour 1 journée de pêche

et de 60 € pour 1 année de pêche du 01 Mars au 30 Novembre

Monsieur le Maire propose

- 10 € par journée de pêche
- 90 € pour 1 année de pêche du 01 Mars au 30 Novembre

Le Conseil Municipal émet un avis favorable :

POUR : 13 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

● **LOCATION DE L'ETANG DU MOULIN**

Monsieur le Maire présente le problème de la location de l'étang pour 2 jours pour 100 € alors qu'il n'est pas possible de privatiser l'accès en raison des pêcheurs qui ont acheté une carte de pêche à titre individuel.

la location du barbecue et des tables et bancs n'était pas compris dans ce prix.

Il propose plutôt la location du matériel

- 60 € pour la location du barbecue et du frigo
- 60 € pour les tables et les bancs
- 100 € pour les 2

Les sanitaires seront mis à disposition avec nettoyage obligatoire à charge des locataires

Si un CE souhaite louer l'étang et qu'il réempoisse, il serait souhaitable de proposer des tarifs dégressifs ;

- 10 €/personne (jusqu'à 10 personnes)
- 8 €/personne (de 11 à 25 personnes)
- 6 €/personne (pour + de 25 personnes)

(Arrivée de Mme PAMART à 19 h 50)

Le CE qui souhaite louer l'étang pourrait prendre mal le fait que des pêcheurs étrangers puissent venir pêcher le poisson qu'ils ont remis dans l'étang.

On ne peut pas fermer l'étang : lieu public

Le rempoissonnement a lieu en début de saison et pas tous les ans

En 2019 : 42 cartes de pêches ont été vendues et 7 CE ont loué l'étang

Une caution de 300 € pourrait être demandée pour la mise à disposition du barbecue, des tables, bancs et frigo)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la location du matériel plutôt que la location de l'étang aux tarifs proposés

POUR : 10 ABSTENTION : 2 CONTRE : 2

● ***ABONNEMENT A LA BIBLIOTHEQUE***

Le tarif actuel est de 10 € par an et par famille

Monsieur le Maire propose de ne pas changer ce tarif.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

● ***ABONNEMENT CLUB INFORMATIQUE***

Le tarif actuel est de 10 € par an et par famille

Monsieur le Maire propose de ne pas changer ce tarif.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

● ***REDEVANCE POMPE COMMUNALE SITUEE AUX 3 GOULOTS***

Pour le moment la pompe est fermée par système de cadenas avec clé qui est prêtée et reproduite.

Il est nécessaire de prévoir un nouveau cadenas muni d'une clé non reproductible avec caution sur clé (selon le coût).

Monsieur le Maire propose 60 € pour les VILLERS-POL et 100 € pour les « EXTERIEURS »

La pompe n'a pas une grosse capacité.

Il est nécessaire d'ajuster les prix pour les utilisateurs qui veulent juste prendre quelques litres pour arroser le jardin et paient actuellement autant que les usagers qui prennent des hectolitres. Ce point est donc à revoir

Le Conseil Municipal vote les prix proposés ci-dessus

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

● **CIMETIERE**

Monsieur le Maire donne connaissance des anciens tarifs et propose de nouveaux tarifs

	Ancien tarif 30 ans	Nouveau tarif 30 ans	Ancien tarif 50 ans	Nouveau tarif 50 ans
Cavurne	70,00 €	100,00 €	90,00 €	130,00 €
Caveau 2 places	230,00 €	240,00 €	300,00 €	320,00 €
Caveau 4 places	330,00 €	350,00 €	430,00 €	450,00 €

Le coût d'installation du jardin du souvenir s'élève à 3.650 €

Jusqu'à présent le dépôt des cendres était gratuit

Monsieur le Maire propose de fixer à 80 € le prix pour un dépôt de cendres avec plaque gravée (la fourniture et la gravure de la plaque seront effectuées par la mairie)

Il est nécessaire de mettre en place un registre de dépôt des cendres.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de ces divers tarifs funéraires

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Il est nécessaire de garantir le maintien des tombes encore visibles.

Il faut également poursuivre l'enquête pour découvrir qui reposent dans des tombes délaissées sur lesquelles plus rien n'est visible.

Les employés sont déjà mobilisés sur le cimetière.

● **TARIFS CANTINE ET GARDERIE PERI-SCOLAIRE**

Depuis la mise en place d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales et Jeunesse et Sports des tarifs spécifiques étaient appliqués en fonction du quotient familial détenu par chaque famille bénéficiaire.

Il y avait également une différence entre les habitants de VILLERS-POL et les « EXTERIEURS »

Suite à notre désengagement avec la CAF, il n'est plus possible d'appliquer le tarif spécifique « quotient familial »

Il est souhaitable également de faire bénéficier les usagers d'ORSINVAL du même tarif que les VILLERS-POLOIS car seule cette commune contribue aux dépenses de scolarisation de ses enfants qui fréquentent l'école « LA RHONELLE ».

.../

Il est à noter également que les tarifs sont inchangés depuis 6 ans malgré des augmentations du prestataire API RESTAURATION

Monsieur le Maire propose donc :

TARIFS POUR VILLERS-POL ET ORSINVAL

Garderie : 1,30 € Cantine : 3,80 € Panier repas : 0,90 € dans le cadre d'un PAI

TARIFS POUR LES EXTERIEURS

Garderie : 1,80 € Cantine : 4,40 € Panier repas : NC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Pour la garderie :

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 1

Pour la cantine :

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

AVANCEMENTS DE GRADES

Monsieur le Maire informe que 5 agents sont concernés par la possibilité d'avances de grade

Le fonctionnaire est titulaire d'un grade et, dans ce grade, d'un échelon.

La grille de rémunération d'un grade comporte plusieurs échelons numérotés par ordre croissant qui composent une échelle sur laquelle le fonctionnaire progresse à l'ancienneté.

A chaque échelon est associé un indice de carrière (indice brut) et un indice de rémunération (indice majoré)

L'indice brut sert à déterminer l'échelon auquel un fonctionnaire est reclassé en cas d'avancement de grade, de promotion interne, de détachement, etc....

Le changement de grades est décidé quant à lui par l'équipe municipale qui donne son aval pour la création de postes correspondants à chaque changement de grade et l'inscription de la dépense correspondante au budget.

L'ancien conseil municipal n'avait pas étudié la possibilité des avancements de grades mais avait proposé la mise en place de la prime « RIFSEEP » avec effet rétroactif au 01 Janvier 2020 mais il s'avère que cette rétroactivité est impossible.

Le Conseil Municipal actuel a pris ses fonctions en Juillet 2020 et doit donc procéder à une analyse complète concernant l'attribution du RIFSEEP avant une éventuelle mise en place.

.../

La délibération concernant l'avancement de grade au titre de l'année 2020 doit être prise avant le 15 Décembre 2020.

Monsieur le Maire expose donc la liste des agents pouvant bénéficier de ces avancements de grades et le déroulement de carrière.

Le montant de l'enveloppe financière pour 1 an : 6.000 €

Les avis sont partagés et le débat animé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création des postes correspondants pour les 5 agents concernés et l'ouverture de crédits.

Les dossiers doivent toutefois recevoir l'aval de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique

POUR : 10 ABSTENTION : 3 CONTRE : 1

QUESTIONS DIVERSES

→ Lotissement Rue Georges Ozaneaux

2^{ème} certificat d'urbanisme déposé début octobre, il est revenu des services de la C.C.P.M avec un avis défavorable

Le 1^{er} CU prévoyait la construction de 28 logements

Le 2^{ème} CU prévoyait la construction de 36 logements + le bouclage de la voirie (1 seule entrée/sortie alors que 2 voulues)

Pas assez de logements pour l'espace disponible (18/hectare) non atteint

→ Distribution des colis le Samedi 19 Décembre
Point sur les personnes nécessaires pour cette distribution



Le Maire :

Olivier YZANIC